

SOCIÉTÉ CHÉRIFIENNE D’AFFICHAGE, Casablanca

S.A., 7 février 1922, p. 99 ans.

Courrier du Maroc
La vie économique
(*Les Annales coloniales*, 24 avril 1922)

Il vient de se former à Casablanca une société anonyme, la Société chérifienne d'affichage, dont le siège social est établi 57, boulevard de la Gare, dans les bureaux de la Banque de l'union marocaine. Le fonds social est fixé à 100.000 francs.

SOCIÉTÉ CHÉRIFIENNE D’AFFICHAGE
S.A. marocaine au capital de 0,1 MF.
Siège social : Casablanca, r. du Marabout.
(Crédit foncier d’Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l’Afrique du Nord, 1924-1925, p. 1.007)

CONSEIL D’ADMINISTRATION
composé de 7 à 5 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 10 actions.
MAGNIQUE (Frédéric), r. de l’Aviateur-Coli, Casablanca ;
RAMBAUD (Emmanuel) [Banque de l’union marocaine], 2, bd de Londres,
Casablanca ;
CARBONEL (Henri), r. des Croisilles (Villa Joséphine), Casablanca.

COMMISSAIRE AUX COMPTES
LAMY (Laurent), bd de la Gare, Casablanca.

Objet. — L’affichage sous ttes ses formes, l’étude, la fondation, l’acquisition, la location, l’affermage, la vente, l’expl. de ts emplacements d’affichage.
Capital social. — 0,1 MF, en 200 act. de 500 fr.
Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 5 % aux act. sur le capital versé. Le surplus : 15 % au conseil ; 85 % aux act.

SOCIÉTÉ CHÉRIFIENNE D’AFFICHAGE
S.A. marocaine au capital de 0,1 MF.
Siège social : Casablanca, r. du Marabout.
(Crédit foncier d’Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l’Afrique du Nord, 1926-1927, p. 1.043)

CONSEIL D’ADMINISTRATION

Idem sauf BESVILLE (Jean), r. de l'Aviateur-Coli, Casablanca, en remplacement de MAGNIQUE (Frédéric).
